



Mot de la présidente



Nouvelle saison en cours

Septembre, déjà! Après un semblant de déconfinement, le Mouvement Retrouvailles hésite à reprendre ses activités régionales dès maintenant. Nous croyons qu'il sera plus sage de reprendre au cours des prochains mois, petit à petit. Il n'est pas facile de conjuguer avec toutes les contraintes que cela amène. Il nous faut demeurer très vigilants et très prudents, et ce, dans toutes les sphères de la société.

L'été chaud en a incité plusieurs à plus de relâchement, à s'évader en région, à recevoir amis et parents, tout en respectant les consignes de sécurité publique. Les classes reprennent, les travailleurs retournent tranquillement dans les édifices à bureaux, les sports et les loisirs redémarrent de façon différente, etc. Espérons que cette expérience sera retenue de tous et que nous pourrons revenir à un semblant de vie « normale » sous peu. Nous avons tous hâte de vous revoir lors de nos cafés-rencontres et de pouvoir recommencer à organiser des retrouvailles « physiques » entre personnes recherchées, mais nous y allons prudemment.

Exception faite de deux petites pauses estivales au siège social, la COVID n'a pas ralenti les opérations standards. Bien au contraire, les mois d'avril à août ont amené leur lot de travail, d'inscriptions, de concordances, de recherches et de contacts virtuels. Nous sommes très heureux de la confiance que vous nous accordez et de la patience que vous nous démontrez face au traitement des demandes.

La vie reprend doucement mais sûrement. Nous espérons qu'il en soit de même de votre côté et que la COVID n'a pas créé trop de dégâts dans votre vie de tous les jours et surtout qu'elle n'a pas emporté un être cher. Si tel est le cas, nous désirons vous offrir nos plus sincères condoléances pour la perte d'un parent, d'un enfant, d'un ami ou d'un collègue.

Bon retour !

Caroline Fortin, présidente

facebook

Mouvement Retrouvailles
adopté(e)s - non adopté(e)s - parents
Info-Retrouvailles

CAFÉS-RENCONTRES et COVID-19...

Pour l'instant, aucun café-rencontre ne se tiendra en septembre. Suivez-nous sur notre page Facebook, notre site Internet et surveillez vos courriels. Nous vous informerons de la reprise des activités.

Actuellement, si nous devions reprendre à court terme, nous devrions fonctionner sur réservation seulement, pour un maximum personnes par local, excluant les membres de l'organisation, ce qui est une contrainte en soi. Les autres consignes connues seraient :

- Formulaire « COVID »
- Lavage des mains
- Distanciation physique
- Port du masque



Merci de votre compréhension

« Loin des yeux, près du cœur »



L'émission « Loin des yeux, près du cœur » a repris du service le 28 août 2020, après une courte pause estivale bien méritée. Normay St-Pierre, son acolyte Jean-Paul et ses invité(e)s seront de retour en pleine forme.

Le Mouvement Retrouvailles, commanditaire de l'émission « Loin des yeux, près du cœur », diffuse directement de son site Internet, en version « Sound Cloud* », cette incontournable émission hebdomadaire. Pour avoir accès aux émissions, vous devez visiter notre page [Facebook](#) ou notre site [Internet](#). Les émissions sont également disponibles via les pages Facebook de l'émission « [Loin des yeux, près du cœur](#) » et autres pages comme celles d'*Adoption – Émotions – Retrouvailles (A.E.R.)*, *Les oublié(e)s de la Loi 113* et *l'Histoire des crèches du Québec*. Plusieurs personnes partagent également l'émission de façon assidue et nous les remercions.

N'hésitez pas à placer vos commentaires sur la page Facebook. Vous y trouverez également des résumés détaillés d'émission écrit par Mme Marthe Charest. Visitez-nous, écoutez-nous et laissez-nous vos commentaires. Au fil des ans, cette émission a su aider plusieurs personnes à vivre leur période d'attente lors des démarches de retrouvailles, à comprendre le processus, à se préparer pour le grand jour ou à accepter un deuil ou un refus. Certaines personnes se sont même retrouvées via l'émission. Il était donc très important que ce rendez-vous hebdomadaire demeure.

Si vous désirez participer à l'émission, réservez votre place rapidement en écrivant directement à Normay St-Pierre (normay.stpierre@videotron.ca). Elle se fera un plaisir de vous contacter et vous fixer un rendez-vous téléphonique. Tout à fait sympathique comme concept, vous n'avez pas à vous présenter en studio, les enregistrements sont faits en cours de semaine et vous demeurez confortablement dans votre demeure.

* SoundCloud est une plateforme de distribution audio en ligne sur laquelle les utilisateurs peuvent collaborer, promouvoir et distribuer leurs projets musicaux - [Cliquez ici pour écouter les émissions sur notre radio-web avec SoundCloud](#) .

Avis de recherche : Adoption et autres

Depuis quelques mois, un nouveau groupe Facebook a vu le jour, grâce à la générosité de l'administratrice, Mme Johanne Désaulniers. Ce groupe « **Avis de recherche : Adoption et autres** », fut créé afin de donner de visibilité aux différents avis de recherche publiés sur Internet. Ces avis proviennent principalement des groupes Mouvement Retrouvailles et Adoption, Émotions, Retrouvailles (A.E.R.).



Il est possible de faire une recherche dans les fichiers de différentes façons, soit par date de naissance, par lieu de naissance, par nom, etc. C'est un très bel endroit pour placer un avis et pour y faire une recherche.

Vous pouvez rejoindre le groupe à : <https://www.facebook.com/groups/Avisderechercheregroupes/>

Volet politique



Le 22 juin 2020, M. François Legault, premier ministre du Québec, a procédé à un remaniement ministériel. Deux nouvelles personnes ont repris la tête de deux ministères importants pour nous, soit M. Simon Jolin-Barrette a été nommé ministre de la Justice et M. Christian Dubé a été nommé ministre de la Santé et des Services sociaux, en remplacement de Sonia Lebel et Danielle McCann, respectivement.



Nous devons dorénavant nous adresser à eux pour poursuivre nos demandes de modifications. À cet effet, une lettre leur a été adressée le 9 juillet dernier, dont le contenu était le suivant :

Objet : Loi 113 - Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements

Messieurs les ministres,

Dans un premier temps, permettez-nous de vous féliciter pour vos récentes nominations à vos nouveaux rôles respectifs, à titre de ministre de la Justice et ministre de la Santé et des Services sociaux.

Vos nouveaux rôles étant récents et avec le contexte de pandémie que nous vivons au Québec, nous sommes très conscients que vous avez de multiples dossiers à régler, et ce, à différents niveaux. Par la présente, nous désirons vous demander la possibilité d'obtenir une

rencontre, possiblement conjointe, pour discuter de l'application de différents articles de la Loi 113 - *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements*, laquelle est en vigueur depuis le 16 juin 2018.

Lors de l'adoption du Projet de loi 113, en juin 2017, Monsieur Jolin-Barrette, vous étiez très impliqué dans ce dossier, à titre de porte-parole officielle de l'opposition en matière de Justice pour la CAQ. Nos demandes adressées aux deux ministères depuis ce temps, vous ont également été transmises afin que vous demeuriez informé de son avancement. Quant à vous, Monsieur Dubé, vous retrouverez certainement dans les dossiers de Mme McCann, nos correspondances lui étant adressées, car nous comprenons que ce dossier est possiblement tout nouveau pour vous.

Afin de vous aider à cerner nos demandes, nous vous résumons ci-après les points majeurs dont il serait très important de pouvoir discuter avec vous afin d'apporter rapidement les corrections nécessaires, notamment en ce qui a trait aux adoptions prononcées avant l'entrée en vigueur de la Loi 113. Nous ne touchons pas aux adoptions autochtones, internationales ou tout autre secteur de la Loi 113.

Deux ans se sont écoulés depuis la mise en vigueur de la Loi 113 et nous devons avouer que nous avons reçu un lot de doléances de la part de nos membres et des usagers au cours de ces deux années. Nous constatons également que la Loi 113 est interprétée de façon très restrictive à certains niveaux. Nous avons souvent fait part de nos demandes à la chef d'équipe de l'implantation de la Loi 113, Mme Nicole-Anne Vautour et ses supérieurs, afin de vérifier si des mesures allaient être entreprises pour corriger rapidement les situations fâcheuses auprès de plusieurs personnes concernées et pour faciliter la tâche des intervenants de l'équipe centralisée Info-adoption et des établissements régionaux (services antécédents/retrouvailles des CISSS/CIUSSS, anc. Centres jeunesse), mais également pour voir au niveau législatif comment les articles touchant le secteur postadoption / retrouvailles / identité, étaient interprétés.

Des ajustements ont, en effet, été apportés au niveau du personnel de l'équipe centralisée de la Montérégie-Est et au niveau de la façon d'accueillir et de répondre aux usagers. Le manque d'expérience initial dans l'approche aux usagers, la méconnaissance de la Loi et des procédures à suivre, le nombre de demandes faramineux et l'empressement des usagers, faisaient en sorte que l'accueil reçu au cours de la première année d'implantation, en a laissé plus d'un pantois.

L'une des remarques que nous recevons régulièrement concerne le délai à recevoir la réponse tant attendue, sur l'identité d'origine et l'identité des parents naturels inscrits au dossier, décédés depuis plus d'un an. Nous sommes très conscients que tous attendaient cette loi avec impatience et qu'ils sont pressés d'avoir une réponse. Il leur faut patienter très longtemps et c'est ce qui mine leur vie actuellement. Nous les rassurons en leur disant qu'ils auront leur tour sous peu, mais à voir aller le déroulement de tout ceci, dans plusieurs cas, l'attente risque encore d'être longue, considérant les procédures administratives très lourdes mises en place. Et ici, je ne parle pas des demandes qui ont été égarées au fil des mois...

Au niveau des interprétations de la législation, disons qu'elles sont variées et il semble que les directives données soient des plus restrictives. Par exemple, le simple fait de ne donner que le nom et le prénom du parent naturel décédé, est, à notre avis, une interprétation restrictive de l'article 583 qui mentionne que l'adopté a le droit d'obtenir ses noms et prénoms d'origine, ceux de ses parents d'origine et les renseignements lui permettant de prendre contact avec ces derniers. Il n'est nullement fait mention ici que ces derniers renseignements pour prendre contact seront uniquement transmis aux adoptés dont les parents sont vivants et qui pourront être contactés. Par contre, il semble que le législateur

ajoute un sous-entendu et que si la personne est décédée, seuls le nom et le prénom sont transmis. Pourquoi une telle restriction? Nul besoin de spécifier que ces gens font des recherches personnelles avec ce peu de détails et que la tâche est ardue et présente un risque d'erreur. Pourquoi ne pas respecter les lignes de l'article et donner le plus d'informations possibles? Il ne faut pas oublier non plus que de nombreux adoptés se tournent vers l'ADN pour y trouver des réponses, parfois assez facilement.

Plus restrictive encore, la procédure de divulgation du nom du père inscrit au dossier. S'il n'y a pas de document officiel prouvant que le nom inscrit au dossier est bel et bien celui du père, l'information n'est pas transmise à l'utilisateur, et ce, même si une attestation de décès de ce père a déjà été fournie par le passé. Pourquoi, aujourd'hui, on retient ce nom? Plusieurs mères ont donné le nom du père et oui, il se peut que ce dernier n'ait pas reconnu sa paternité. Pourquoi, encore protéger cette identité, celle du paternel?

Au niveau de la reconnaissance d'une procuration, l'article 583.3 stipule qu'en cas d'impossibilité pour l'adopté ou le parent d'origine de manifester sa volonté relativement à la communication de renseignements, son mandataire, son tuteur ou son curateur peut le remplacer. S'il n'est pas ainsi représenté, peut également le remplacer son conjoint, un proche parent ou une personne qui démontre pour lui un intérêt particulier. Les personnes ayant fait une demande au nom d'une personne adoptée décédée, dans l'impossibilité de manifester sa volonté, ont été retournées, sous prétexte que cet article concerne les personnes qui ne sont pas en mesure de manifester leur volonté **de leur vivant**. Pourquoi? De nombreuses personnes adoptées sont décédées et leurs descendants directs, conjoint(e) ou autres membres de la famille devraient avoir accès à leur identité d'origine. Plusieurs personnes adoptées ayant déjà fait une demande par le passé ont signé un consentement permettant à une tierce personne d'avoir les informations advenant leur décès. Ce consentement n'est ni respecté ni reconnu. Pourquoi?

En ce qui a trait aux priorités de traitement des demandes, alors là, c'est le chaos. Normalement, les personnes pour lesquelles il existe une incidence médicale physique ou psychologique, les personnes âgées de plus de 70 ans et plus, les adoptés mineurs et les personnes adoptables non adoptées, devraient avoir priorité dans le traitement de leur dossier. Ces demandes doivent donc, par définition, passer avec les autres demandes, lesquelles devraient être traitées par ordre d'entrée. Malheureusement, ce processus n'est pas respecté. Des gens dans la cinquantaine, ne correspondant pas aux demandes prioritaires ont eu une réponse, tandis que d'autres qui correspondent à un ou deux des critères voient leur demande traîner. Et nous parlons ici de demandes avec des dates d'entrée similaires à la centrale. Tant mieux pour ceux et celles qui ont pu obtenir une réponse, mais s'il y a un établissement de priorités claires, ne devraient-elles pas être respectées?

Le mandat des intervenant(e)s de l'équipe centralisée est de fournir de l'information et de répondre aux questions relatives aux situations d'adoption québécoise, de répondre aux demandes relatives à l'identité primaire, à l'identité de parents et d'adoptés décédés, ainsi que les demandes relatives à la divulgation de l'identité et d'enregistrer les refus et les retraits de refus à la divulgation des renseignements relatifs à l'identité et au contact.

Le mandat des CISSS/CIUSSS et leurs services d'antécédents et retrouvailles demeure le traitement des demandes standards de recherche d'antécédents et de retrouvailles, ainsi que de l'accompagnement nécessaire durant ces démarches. La vérification de décès annuelle et la confirmation de la filiation font également partie de leur mandat. Pourquoi alors y a-t-il des vérifications de décès et/ou contre-vérification de décès effectuées directement par la centrale? Ces gens ne sont pas habilités à faire de telles recherches, d'autant plus que ça ne fait pas partie de leur mandat. Si nous avons bien compris, plusieurs dossiers ont

déjà été numérisés, mais pas tous. Et, dans certains cas, seule une portion du dossier l'a été. Comment s'assurer que l'équipe centralisée divulgue les bons renseignements?

Exemple 1 : Un membre nous a dit avoir eu comme réponse de la centrale qu'il n'y avait pas de nom à son dossier, alors que ce membre avait reçu confirmation que ses parents étaient décédés, il y a de cela quelques années. Il s'est retourné vers son centre jeunesse et il a pu obtenir le nom et le prénom. Qu'est-ce qui a bien pu causer une telle erreur? Est-il le seul à avoir eu une telle réponse erronée?)

Exemple 2 : Une personne nous a avisé que son centre jeunesse l'avait dirigée vers la centrale pour faire une vérification de décès. Nous lui avons suggéré de parler à son supérieur car ce n'est pas la façon de faire. Et, après vérification, comme prévu, la vérification sera effectuée par le Centre jeunesse. Pourquoi deux intervenants du même endroit donnent des directives différentes?

Il est important pour les personnes en poste d'avoir les bonnes informations, d'avoir le souci du détail dans son travail, mais surtout de connaître les directives et procédures exactes. On traite ici avec des humains fragilisés dans certains cas. Ces usagers ont besoin d'écoute, de support et de respect. Malheureusement, il semble que l'inexpérience de certains a fait des dommages.

Nous sommes conscients que plein d'informations et commentaires circulent un peu partout et que les gens ne prennent pas tous la peine de vérifier la véracité de ceux-ci. Mais les gens sont impatients, irrités, fatigués, las de devoir attendre une information qui apparaît noir sur blanc dans leur dossier et qui ne leur est pas accessible si facilement. Le respect et la compréhension doivent être de mise.

Il est urgent que les procédures claires, nettes et précises, respectant la législation adoptée de façon à ne pas léser inutilement les citoyennes et citoyens qui sont concernés, soient établies. **L'interprétation de la loi ne doit pas être faite de façon restrictive, mais de façon extensive.**

Oui, il y aura toujours des exceptions, mais elles devraient être traitées une à une. Baser le tout sur des exceptions empêche la majorité des gens d'avoir accès à leurs droits et c'est ce qui semble être la règle actuellement. Cette loi semble être une loi axée sur les exceptions. De plus, avec des directives précises pour tous et chacun des intervenants, à la centrale ou dans les centres jeunesse, diminuera certainement la tension chez plusieurs, donc la frustration des usagers. Des mandats très bien définis pour chacune de ces entités aideraient également à remettre les pendules à l'heure. Selon nous, les mandats de chacun devraient être respectés et ainsi l'expérience de plusieurs profitera à tous.

Dernier point, les personnes adoptées au Québec qui résident maintenant à l'extérieur du Québec ont peine à avoir accès à l'équipe centralisée, si ce n'est par la poste ou par courriel. Aucun autre numéro que le 1-888-441-7889 n'est en fonction pour ces gens; il fonctionne uniquement au Québec. De plus, les personnes unilingue anglophone ont de la difficulté à se faire servir en anglais. Est-ce que le MSSS a oublié que des gens ont traversé les frontières du Québec pour s'établir ailleurs, mais qu'ils ont droit aux mêmes services?

Nous sommes rendus en juillet 2020 et des milliers de personnes attendent toujours une réponse. Les délais seront interminables car les demandes se perdent dans les dédales administratifs des CISSS/CIUSSS. Il est urgent de revoir le tout, d'apporter les corrections et faire en sorte que cette loi imparfaite soit, à tout le moins réparatrice pour la majorité.

Certains autres points pourraient être discutés, notamment au niveau de la fratrie, des parents qui désirent avoir l'identité de la personne qu'ils ont confiée à l'adoption et de l'accessibilité aux antécédents médicaux. Des rencontres ont été faites avec Mme Pascale Lemay du MSSS, avec certains de ses collègues du MSSS et du ministère de la Justice, avec M. Lionel Carmant et deux de ses attachés politiques, mais rien n'a changé. Nous considérons qu'une rencontre avec vous, messieurs les ministres, seraient grandement importantes et appréciées, afin de voir comment améliorer la loi rapidement, pour la rendre plus ouverte, plus humaine et plus proche des besoins des gens. Il est important qu'en tant que dirigeants de ces deux ministères, vous soyez avisés des travaux effectués sur le plancher.

À noter également qu'un guide des procédures devait être produit et fourni à **toutes** les personnes pouvant intervenir sur le sujet. Aux dernières nouvelles, ce guide pourrait être finalisé d'ici la fin de l'été, 3 ans après l'adoption de la Loi.

M. Jolin-Barrette, nous savons que ce dossier vous tient à cœur et que vous nous avez défendus bec et ongles avant l'adoption de la Loi 113. Nous espérons pouvoir compter sur votre appui, ainsi que sur la vôtre, M. Dubé.

Nous espérons que tous les efforts fournis depuis plusieurs années afin de mettre le Québec au goût du jour en matière d'identité et de divulgation de renseignements seront récompensés à leur juste valeur. La Loi 113 est un grand pas en avant, mais encore bien des modifications doivent y être apportées pour que toutes les personnes concernées soient traitées de façon juste, qu'elles soient du Québec, d'ailleurs au Canada ou hors Québec.

Veuillez accepter, Mesdames les ministres, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Fortin, présidente et coordonnatrice provinciale

Mouvement Retrouvailles – adopté(e)s – non adopté(e)s - parents

418 903-9960 (bureau) / 418 454 5751 (cellulaire)

Courriel : cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca

Le 20 août 2020, lors de l'étude des crédits – Ministère de la Justice – Commission des institutions, Mme Véronique Hivon, députée de Joliette, est intervenue auprès du nouveau ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette, notamment concernant la Loi 113, au niveau de la fratrie et des ressources octroyées au MSSS en matière de postadoption. M. Jolin-Barrette est ouvert à faire avancer les choses au niveau de la fratrie et voir avec le MSSS pour les ressources nécessaires, mais il est également préoccupé par le volet médical dont sont privés les personnes confiées à l'adoption.

Nous vous invitons à visionner l'extrait de cette séance

<https://www.facebook.com/MouvementRetrouvaillesAdopteesNonAdopteesParents/videos/373453013643382>

Nous sommes en attente d'une rencontre avec M. Simon Jolin-Barrette concernant nos demandes, lesquelles incluront également les sujets soulevés, mais également en ce qui a trait à la divulgation des noms des parents inscrits au dossier, la reconnaissance des mandats d'inaptitude, etc. Nous n'avons pas cessé nos approches auprès du gouvernement et nous espérons être en mesure de faire respecter la teneur de la Loi 113.

Venez nous visiter en grand nombre sur notre page (cliquez sur l'image et vous serez redirigé sur notre page)

Suggestions de lecture ou autres

facebook



Vous avez des suggestions de lecture, de films, de documentaires et/ou d'activités, envoyez-nous les coordonnées par courrier électronique au : cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca et nous en prendrons bonne note.



(En français) – Une tout autre histoire, par *Johanne Dumont*, Les éditions de l'Apothéose, avril 2018

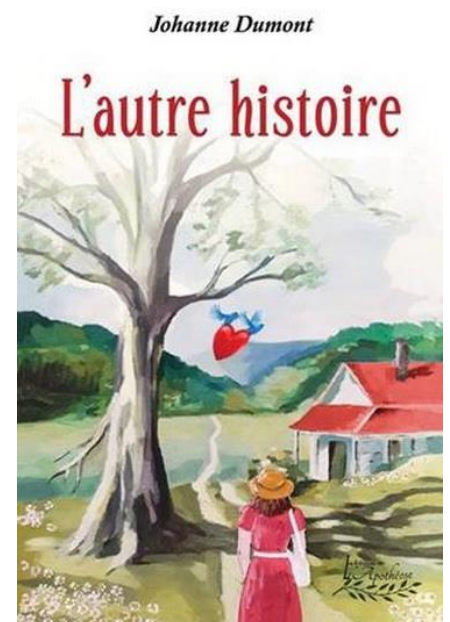
Anne et Marcel se rencontrent alors qu'ils sont encore adolescents. Ils sont jeunes, amoureux. L'avenir leur appartient et tous les rêves leur sont permis. Forts de l'amour qu'ils éprouvent l'un pour l'autre, ils projettent de se marier et de fonder une famille.

Des événements tragiques viendront troubler leur quiétude et mettre en péril leurs projets, les obligeant à voguer dans un océan d'incertitude et de bouleversements. Réussiront-ils à surmonter les obstacles que le destin s'acharne à mettre sur leur route ?

(En français) – L'autre histoire, par *Johanne Dumont*, Les éditions de l'Apothéose, juillet 2020

Au dénouement du premier tome « Une tout autre histoire », France retrouve sa mère biologique. Malgré tous les efforts mis pour tisser des liens avec sa grande famille retrouvée, le courant ne passe pas. Lorsque Simon, son fils, lui exprime le désir de reprendre contact avec son père qui les a abandonnés peu de temps après sa naissance, France se voit confrontée à ses propres désillusions.

Dans le but de l'inciter à renoncer à son projet, craignant de le voir se heurter à un échec, elle lui raconte son parcours personnel dans sa totalité, de sa naissance jusqu'au décès d'Anne, sa mère. L'expérience de France arrivera-t-elle à convaincre l'adolescent de laisser tomber son projet ? Ou, du moins, à modérer ses attentes ?



SECRETS DE FAMILLE – par Yves Duteil

Paroles de la chanson Secrets De Famille par Yves Duteil

On croit que nos aînés ont vécu sans histoires
Quand on les voit sourire sur des photos
jaunies
On serait bien surpris en lisant leurs mémoires
Si d'aventure un jour ils en avaient écrits

Il était menuisier, travaillait à l'ancienne
Sculptait le fil du bois dans un geste parfait
En caressant le buis, le merisier, le chêne
Il en savait les veines et les moindres secrets

Il était amoureux de sa jeune promise
Mais pour sauver l'honneur d'un cœur au
désespoir
Il a dû épouser, très vite et sans église
Celle qui portait le fruit de leurs amours d'un
soir

Elle était couturière, délicate, élégante
Et dessinait des robes à la mode à Paris
Tâchant d'être à la fois mère épouse et amante,
Elle s'accommodait mal d'une moitié de lui

Bon père et bon époux mais souvent loin des
nôtres
Dévoré de remords, il partageait ses jours
Entre les pleurs de l'une et la douleur de l'autre
Son chemin jalonné de deux chagrins d'amour

L'une suivait de loin rougeole et varicelle
D'un bébé dont jamais elle ne pourrait guérir
Et l'autre sentait battre en silence auprès d'elle

Un cœur emprisonné qui rêvait de s'enfuir

Chez nous chacun connaît cette histoire
secrète
Ce deuil dont la blessure ne s'est plus refermée
Le chagrin d'une enfant qui pleurait en cachette
Et que rien depuis lors n'aura plus consolée

D'avoir vu sa maman, les yeux rougis de
larmes
Attendre le retour d'un mari, d'un amant,
Espérer sans y croire, et puis rendre les armes
Avec le sentiment d'avoir gâché son temps

C'est ainsi qu'il en va des secrets de famille
Des serments qui s'effacent à peine murmurés
Du rêve qui s'enflamme entre deux cœurs
fragiles
Au feu qui les consume en ayant tout brûlé

On serait bien surpris en croisant leurs regards
Sur les photos sépia qu'on retrouve aujourd'hui
D'avoir cru nos aînés tranquilles et sans
histoires
Alors que la souffrance aura brisé leur vie...

Et miné le destin de ceux qui ont suivi.

Pour écouter la chanson, cliquez sur le lien :
<https://www.youtube.com/watch?v=ynfbE-G5JNc>



Dossiers de recherches au Mouvement Retrouvailles



Au Mouvement Retrouvailles, nous sommes à même de vous aider à retracer les familles biologiques, dans plusieurs cas, lorsque vous avez les informations sur votre(vos) parent(s) biologique(s). Nous pouvons même contacter la famille pour une première approche et organiser le contact, lorsque possible.

Cependant, comme l'équipe est petite, il arrive que quelques semaines se passent sans que vous n'ayez eu de réponse. Ne craignez rien! Votre dossier suit son cours et dès que nous aurons du nouveau, nous vous en aviserons. Si nous n'arrivons pas à trouver, nous vous en avisons également. Soyez assuré(e)s que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre adéquatement à vos demandes et que vous n'avez pas été oublié(e)s.

Si toutefois vous arrivez à trouver autrement qu'avec notre organisme, veuillez nous aviser dès que possible. Merci.

COLLOQUE ANNUEL 2020 – 1^{er} mai 2021 – Date à retenir



Comme nous avons dû annuler l'activité prévue en mai 2020, nous reprendrons le tout en 2021. Nous vous convions donc au prochain colloque annuel, sous le thème « Intention et dessein ». Nous pourrions échanger sur différents sujets qui vous interpellent, notamment sur l'application de la Loi 113, vos recherches, vos résultats, vos retrouvailles, vos attentes, l'ADN, etc.

Le tout se déroulera le samedi 1^{er} mai 2021, à «L'Amalgame Relais du terroir – traiteur », de St-Hyacinthe de 9h30 à 17h00.

Depuis juin 2018, la Loi 113 a permis à plusieurs d'avoir certaines réponses longtemps attendues et, pour d'autres, d'avoir la confirmation que la personne recherchée est toujours vivante, mais ne désire pas que son identité soit connue ou que la personne est introuvable ou qu'elle n'est pas reconnue officiellement au dossier. Nous aimerions parler de vos expériences et de vos résultats. Où en êtes-vous? Où en est la loi? Quelles sont les prochaines démarches envisagées auprès du gouvernement? Qu'espérez-vous pour le futur? Toutes des questions sur lesquelles nous pourrions discuter tous ensemble.

Plus de détails seront fournis dans une prochaine parution.

Saison 2020-2021 (mises à jour et renouvellement)

La saison 2020-2021 reprendra dans quelques semaines. et nos équipes sont là pour vous accueillir et pour vous servir. Suivez-nous sur notre site Internet et/ou sur notre page Facebook pour les horaires et les lieux de rencontre. La période post COVID-19 amène son lot de restrictions et c'est pourquoi il est important pour vous de rester à l'affût des changements dans les horaires des activités normalement prévues. Il est à noter que certaines activités peuvent varier d'endroit d'une fois à l'autre ; soyez tous vigilants lorsque vous prendrez l'information.

Le temps de renouveler votre carte de membre pour l'année 2021 arrive à grands pas. N'oubliez pas qu'il est important de faire votre renouvellement de carte de membre régionale annuelle. La survie du Mouvement en dépend. Le coût du renouvellement de la carte 2021 est de 15 \$. Toute nouvelle adhésion ou mise à jour de dossier (après plus de 3 ans de non-renouvellement) est au coût de 40 \$. recevrez sous peu, par courriel ou par la poste, votre avis de renouvellement. Ne le laissez pas attendre.



**Mouvement
RETROUVAILLES**
Adopté(e)s - Non adopté(e)s - Parents
Carte de membre

Nom: _____

#BD : _____ #membre: _____ Année: _____

Directeur(trice) régional(e): _____



Nous vous rappelons que si vous avez déjà été membre du Mouvement Retrouvailles par le passé et que vos coordonnées ont changé ou que vous avez réalisé des retrouvailles avec la personne recherchée ou que vous avez obtenu des résultats du Centre jeunesse (maintenant CISSS ou CIUSSS) ou quoique ce soit d'autre, veuillez prendre quelques minutes pour nous en aviser. Il est important de nous aviser de même que le CISSS/CIUSSS détenteur de votre dossier de vos changements d'adresse et de numéro de téléphone.

Nous avons encore plusieurs dossiers pour lesquels aucune mise à jour récente n'a été effectuée et certaines retrouvailles ne peuvent avoir lieu, faute de renseignements exacts au dossier. De plus, nous aimerions offrir la possibilité à tous nos membres de placer un message dans notre section « Avis de recherche » sur notre site Internet.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui nous ont contacté en cours d'année pour la mise à jour de leur dossier.

IMPORTANT : Lorsque vous nous contactez par téléphone, laissez-nous votre nom, numéro de téléphone et votre ville de résidence. Nous vous rappellerons rapidement. Votre appel est important pour nous et il nous fera plaisir de vous aider dans vos démarches. Si vous désirez rencontrer un(e) responsable, n'hésitez pas à nous appeler et nous pourrions faire en sorte de vous fixer un rendez-vous.

Présidente : Caroline Fortin – cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca
Vice-présidente : Réjane Genest
Trésorier : André-Georges Toupin
Relationniste : Lise Émond
Secrétaire : Lucille Gosselin

➔ À CONFIRMER – SURVEILLEZ LES AVIS

PROCHAINES ACTIVITÉS RÉGIONALES

**Région de Québec / Portneuf / Chaudière-
Appalaches / KRTB / Bas St-Laurent /
Gaspésie/Les Îles**

**Café-rencontre
À CONFIRMER**

*Cegep Garneau
1660, boul. de l'Entente - Local F-1705
Québec G1S 4S3*

**(Entrée par la Porte F2, sous la passerelle de la rue
Baillargé - Local à droite en entrant)
(Stationnement Zone 2 ou dans la rue)**

Pour plus de renseignements : 418 990 2799

« Prochaine parution – Octobre 2020 »

**Région Montérégie /
Mauricie, Bois-Francs / Montréal / Laval /
Laurentides / Lanaudière**

**Café-rencontre
À CONFIRMER**

Centre Pierre & Bernard Lucas
2060, rue Holmes
St-Hubert

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

**Région Saguenay / Lac St-Jean /
Chibougamau / Côte-Nord**

Dates et endroits à confirmer
Surveillez notre site Internet

Pour plus de renseignements : 418 673 7334

Région Frontenac/Estrie

Dates et endroits à confirmer
Surveillez notre site Internet

Pour plus de renseignements : 418 335 9522

***Toujours vérifier sur le site Internet
pour tout changement de dernière minute.***

